

VILLE DE LA CLAYETTE

Compte-rendu du Conseil municipal du 25 août 2015

Etaient présents : M. Pierre BODET - M. Grégory VAIZAND - M. Jean-Louis BAILLY - Mme Liliane DUCOURET - Mme Danièle THEVENET - M. Daniel VIODRIN - Mme Eliane PLASSARD - M. André COLLANGES - M. Marc GARMIER - Mme Sylviane LIARD - Mme Valérie MICHEL - Mme Marion GODARD-PERRIN - M. Guy PREVOST - Mme Véronique CHALTON - Mme Marie-Agnès JAMES-DURY

Excusés
Mme Sylvie DELANGLE représentée par Mme Danièle THEVENET
M. Marc DUPERRAY représenté par M. Pierre BODET
Mme Elodie TAILHARDAT

Désignation d'un secrétaire de séance

M. Daniel VIODRIN est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 22 juillet 2015

Le compte-rendu de la séance du 22 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire

N°2015/23 : attribution du marché pour la division d'une parcelle de terrain communal - cabinet ADAGE - 710 € HT

N°2015/24 : attribution du marché pour la réalisation d'un Ad'Ap - société VERITAS - 3 875 € HT

Centre de loisirs de COLOMBIER EN BRIONNAIS - Nouveaux rythmes scolaires - Subvention 2015-2016

Madame DUCOURET, déléguée aux affaires scolaires et périscolaires, présente au Conseil municipal le bilan de l'année 2014-2015 et les prévisions 2015-2016, concernant les nouveaux rythmes scolaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe le montant de la subvention de fonctionnement, pour l'année scolaire 2015-2016, pour l'organisation des nouveaux rythmes scolaires, à 23 003 € ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 ;
- dit que cette subvention sera versée en deux fois : en septembre 2015 et en janvier 2016 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention et tous documents afférents.

Guy PREVOST évoque de nouveau la question de la répartition des charges entre les communes.

Réfection de la main-courante et des abris de touche du stade municipal - Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité, de remplacer la main-courante du stade, ainsi que les abris de touche

Le coût de ces travaux est estimé à 23 958 € HT.
Cette dépense pourrait être financée comme suit :

- | | |
|------------------------------------|----------|
| - Département : | 6 000 € |
| - Fédération française de football | 5 000 € |
| - Fonds propres | 12 958 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet présenté,
- approuve le plan de financement,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'année 2015,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Fédération française de football, les aides financières susceptibles d'être allouées pour ce type de projet.

Travaux d'éclairage public - Demande de subvention - Dispositif « 100 projets pour l'emploi »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Département de Saône-et-Loire a mis en place un dispositif intitulé « 100 projets pour l'emploi », destiné à soutenir les projets d'investissement sources de développement local, de soutien à l'économie et à l'emploi local.

Les travaux réalisés en 2015 pour l'éclairage public de l'aire de loisirs, de la rue de la Planchette de l'espace Sainte-Avoye, entrent dans la catégorie des travaux subventionnables

Cette dépense, d'un montant total HT de 57 457.47 € pourrait être financée comme suit :

- Département :	10 000.00	€
- Fonds propres	47 457.47	€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le projet présenté,
- approuve le plan de financement,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'année 2015,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département de Saône-et-Loire une aide financière au titre du dispositif « 100 projets pour l'emploi » et à signer tout document afférent.

Travaux d'éclairage public - Marché de travaux 2014/2015 - Avenant n°1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un marché de travaux a été signé avec l'entreprise CONECT, pour les travaux d'éclairage public, pour un montant HT de 54 883

Un avenant est nécessaire pour intégrer prendre en compte des travaux nouveaux, liés à l'impossibilité de réutiliser le câblage existant (+ 4 168.47 € HT), mais aussi diverses économies réalisées lors de l'exécution du chantier (- 1 594.00 €), soit une augmentation de 2 574.47 € HT du marché initial, porté à 57 457.47 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'avenant n°1 au marché de travaux signé avec l'entreprise CONECT - VARENNES SOUS DUN, pour un montant de 2 574.47 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette transaction.

Cession de terrain

Monsieur le Maire rappelle la demande de la société ORANGE d'acheter une partie de la parcelle communale cadastrée AD/429, sur laquelle est implantée partiellement le central téléphonique, au coût de 18 € le m², les frais de géomètre et de notaire étant pris en charge par la société.

Le projet initial comprenait la cession d'une bande de 5 mètres de largeur, bloquant l'accès au parking public de la Poste.

Après contact avec les responsables de la société, la solution proposée est la suivante :

- cession par la Commune, à la société ORANGE, de la parcelle AD/429, pour une surface limitée à l'emprise du bâtiment, au coût de 18 € le m² ;

- création d'une nouvelle parcelle communale, avec servitude de passage en tréfonds (pour les câbles téléphoniques) et d'accès piétonnier et véhicule, au bénéfice de la société ORANGE ;
- prise en charge des frais de géomètre et de notaire par la société ORANGE.

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de céder à la société ORANGE, la parcelle AD/429, pour une surface limitée à l'emprise du bâtiment, au coût de 18 € le m² ;
- décide de créer une nouvelle parcelle communale, avec servitude de passage en tréfonds (pour les câbles téléphoniques) et d'accès piétonnier et véhicule, au bénéfice de la société ORANGE ;
- dit que les frais de géomètre et de notaire sont pris en charge par la société ORANGE ;
- autorise le Maire à signer tous documents afférents.

SPANC

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif..

Budget général - Décision modificative n°2

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une modification doit être apportée au budget général de la Commune, suite à une erreur de montant dans la décision modificative n°1, adoptée le 22 juillet dernier et concernant l'amortissement de la subvention versée en 2014 par la Commune au Département, pour la réfection du rond-point de Bourgogne.

Il est donc proposé au Conseil municipal

- D'adopter la décision modificative suivante :

Dépenses - fonctionnement

- c/6811-042 : + 540 €
- c/023 : - 540 €

Recettes - investissement

- c/ 2804133 + 540 €
- c/ 021 - 540€

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget général de la Commune, adopté le 24 avril 2014,

Vu la décision modificative n°2 adoptée le 22 juillet 2015,

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la décision modificative n°2 au budget général telle que présentée ci-dessus

Questions diverses

M. le Maire

- rappelle les dates des élections régionales, les dimanches 6 et 13 décembre, et invite les élus à noter dès à présent ces dates pour la tenue du bureau de vote.
- informe de la tenue d'une réunion publique, dont la date reste à confirmer.

André COLLANGES

- signale un miroir à revoir rue de la Métherie

Marie-Agnès JAMES-DURY

- demande une précision sur l'échange de la rue Lamartine avec le Département : cela ne concerne bien que la chaussée et non les berges

Véronique CHALTON

- signale différentes vitrines ou tendues inesthétiques : dans la mesure où il n'y a pas danger sur la voie publique, il est difficile d'intervenir
- a été saisie d'une demande concernant des chutes de tuiles d'une maison : procédure en cours ; les propriétaires ont été rencontrés
- signale de nouveau le problème posé par les nombreux pigeons
- signale des mauvaises odeurs émanant des containers de la CCPC
- signale des déchets le long de l'étang, derrière la barrière côté plan d'eau

Guy PREVOST

- signale différents problèmes techniques (demande de miroir au stop entre la rue de l'Hôpital et l'avenue de Noblet, cailloux descendant vers l'hôpital)
- demande la sécurisation de la route de Gibles : à voir en commission « circulation »
- demande ce que qu'il en est de l'éclairage du château : la dernière proposition avait été refusée par les propriétaires
- demande où en sont les constructions de la SEMA : rencontre prévue à la rentrée
- demande si les services fiscaux ont bien été saisis d'une demande de révision du classement des anciens bâtiments Manitowoc, qui avaient été classés en friche industrielle, dans la mesure où ils ont été occupés par une entreprise : le nécessaire a été fait

Marion PERRIN

- informe de la prochaine fermeture du bar restaurant l'Air du temps

Marc GARMIER

- signale un miroir à revoir en bas de la rue Fonlupt
- suggère la mise en place de bandes sonores route de Gibles

Eliane PLASSARD

- demande où en sont les travaux de réparation du trou dans le mur de l'étang : à réaliser prochainement par les services techniques.

Dany THEVENET

- refait un point sur les remarques entendues concernant les places de parking et le placement des forains le jour du marché

Grégory VAIZAND

- rappelle la rencontre avec les communes de MARANO EQUO et GOLLHEIM, jumelage : vendredi 17h salle des fêtes - dimanche 12h
- signale un dysfonctionnement de la sono de l'église.

Liliane DUCOURET

- transmet un demande de subvention de l'association La Clette Loisirs, pour le Noël des enfants : cette subvention n'entre pas dans le cadre des subventions exceptionnelles et à faire au moment des demandes annuelles.

Pierre BODET-DESBOT

- fait le point sur les animations et spectacles (jeudis en fête et festival des Brèves) qui ont été un succès
- informe du prochain spectacle le 5 septembre à l'espace Sainte-Avoye

Séance levée à 21h40

Prochaine séance du Conseil municipal : jeudi 24 septembre à 20h